Réunion du Conseil Municipal du 24.06.2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle de Réunion » de la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie ADAM, Maire

ADAM Jean-Marie	**P**	MOREL Aline	**P**	COMALADA Antoine	**P**
THIEBAUT Catherine	**P**	CORUBLE Julien	**P**	CAUMONT Joël	**P**
CARPENTIER Jean-Joseph	**P**	MELIOT Véronique	**P**	AUTIN Christelle	**P**
BOUIC Fabienne	**E**	DUBUC Noël	**P**	DELESQUE Cyrille	**P**
LEROUX Tetyana	**P**	CHANDELIER Nicolas	**E**	MAHIEU Aurélie	**A**
SAINTON Marine	**A**	MASSE Stéphane	**P**	FONTAINE Mickaël	**P**
BEAUDOIN Aurélie	**P**				

P = présent E= Excusé A = Absent

Date de la convocation : 18.06.2026 Nombre de conseillers - en exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 16

Pouvoir : - M. Nicolas CHANDELIER donne pouvoir à M. Julien CORUBLE

Secrétaire de séance : Mme Christelle AUTIN

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11.05.2026.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11.05.2026.

Monsieur le Maire passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

- Communications du Maire

1) Formation des élus : l'organisme Collectivia propose des formations sur site, sous réserve qu'il y ait au moins 8 participants. La formation conseillée par l'organisme est : « Les fondamentaux pour réussir son mandat (8 heures) » : compétences communales, rôle du maire et des adjoints, responsabilités personnelles, relations avec les agents, gestion du quotidien municipal.
Se sont inscrits à ce jour : Catherine THIEBAUT, Nicolas CHANDELIER, Mickael FONTAINE, Aurélie BEAUDOIN, Jean-Joseph CARPENTIER, Antoine COMALADA, Joël CAUMONT et Monsieur le Maire.

2) Règlement intérieur du Conseil Municipal : Il a été joint à votre convocation. Le Conseil Municipal le valide à l'unanimité.

3) Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la CCTC : Il a été joint à votre convocation. Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque.

4) SAMU 76 : il nous propose l'installation d'une balise de sécurité sur la tribune ou sur un lampadaire du stade de football afin d'améliorer et d'accélérer son intervention par hélicoptère en cas de besoin. Cette balise signale les conditions météo du secteur et s'allume automatiquement si intervention de nuit. Elle a une portée de 10 km et l'idée est d'en installer dans tous les secteurs. Coût HT 4 600 € plus 400 € de maintenance annuelle.
Lors de la dernière réunion de Conseil, il a été demander de transférer cette proposition à la communauté de communes. La réponse de la CCTC est négative, car cela ne fait pas partie de ses compétences.
Monsieur le Maire attend un retour du SAMU 76 pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'un démarchage commercial. Le Conseil Municipal suspend son avis au retour du SAMU 76.

5) Bons d'achat concernant le concours de cidre de la foire agricole : la commission a pris la décision de distribuer des bons d'achat pour récompenser les lauréats afin de ne pas avoir à solliciter les commerçants pour des lots, qui le sont déjà pas mal par les associations. 12 bons d'une valeur chacun de 10 € ont été distribués. Une délibération du conseil doit être prise. Le Conseil Municipal valide cette décision à l'unanimité.

6) Commerce - Situation Coccinelle : Monsieur le Maire a contacté le propriétaire des locaux dernièrement pour savoir où en était le projet Leclerc. Le projet est abandonné, la direction des magasins ayant estimé qu'il y avait déjà eu assez de petits magasins de ce style repris ces derniers temps par l'enseigne. Deux autres enseignes sont en cours de négociation avec le propriétaire. Le Conseil Municipal prend acte de cette information et souhaite qu'elle soit relayée sur les réseaux de la commune.

7) Régulation du nombre de pigeons autour des églises : Un arrêté du maire sera pris pour en autoriser la régulation, entre le 1er juillet et le 30 septembre 2026.

8) Fonctionnement du CCAS : Compte tenu de l'accroissement de l'activité avec 120 bénéficiaires actuellement et 30 auxiliaires de vie, il a été nécessaire de recruter deux agents supplémentaire à mi-temps en CDD de 3 mois. De ce fait, le bureau actuel devient trop exigu pour 3 personnes. La solution envisagée est de déménager le service dans l'ancien local des infirmières, dès qu'il sera libéré par Mme GILLARD vers Septembre 2026.
M. MASSE interpelle le Conseil Municipal sur le fait qu'un bureau est libre au sein de la Mairie du fait du non-remplacement de la secrétaire mise en disponibilité et sur le fait de mettre les locaux à disposition du CCAS à titre gratuit.
M. CORUBLE rappelle que les locaux doivent faire l'objet de travaux couteux.
Monsieur le Maire passe au vote la question suivante : Pour ou contre faire payer un loyer au CCAS pour la mise à disposition des locaux ? Le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas faire payer de loyer au CCAS (12 voix Contre, 1 voix Pour et 3 Abstentions).

9) Fête nationale : une réunion s'est tenue pour son organisation le 18 juin 2026, avec les maires des communes environnantes, les pompiers, les gendarmes et le représentant cantonal des anciens combattants. (Si défilé comme l'an dernier il faudra prévoir quelques petites bouteilles d'eau).

10) Problème décharge M. Lucien BOULARD : Malgré les différentes relances de Monsieur le Maire pour faire nettoyer l'emplacement rien n'est fait. Un AMI doit venir lui faire la semaine suivante, mais il ne vient jamais. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le faire faire par les services techniques de la commune et lui adresser la facture.

11) Projet agrivoltaïque : La société Arkolia a présenté au Conseil Municipal un projet sur Bacqueville, accompagné de l'exploitant des terrains sur lesquels seront implantés les panneaux photovoltaïques.
Le projet se situe sur un terrain de 51ha, soit un triangle situé entre la route de Dieppe, la rue du Tilleul et le Bois d'Ablemont. L'ensemble sera entouré de haies paysagères avec un retrait de 20 m tout autour de l'espace, ce qui ramène la surface concernée à 32 ha. Les rangées de panneaux étant espacées 4,50 m, il n'y aura en définitive que 14 ha de couverts.
Les panneaux sont implantés à une hauteur allant de 2 m et 4,16 m du sol afin de permettre l'élevage dessous.

Arguments de l'exploitant : Ce projet a pour objectif
- de limiter les ruissellements vers la commune d'Hermanville, en remettant les superficies en herbe
- d'installer son épouse comme exploitante sur cette superficie.
- de prévoir dans un avenir plus lointain le transfert de l'exploitation à l'une de ses filles passionnée par l'élevage de moutons.

Arguments du commercial :
- le bien-être des animaux est amélioré (sont à l'abris de la pluie et du soleil)
- les retombées économiques prévues pour la collectivité seront :
    * Taxe d'aménagement : 52 967 €

* CFE, IFER, TBF : 95024 € chaque année, dont 16 694 € pour la commune
* Une enveloppe de 3000€ par mégawatt produit est également prévue pour des travaux dans la commune, liés à la transition énergétique

Le contexte :
- La commune d'Hermanville a inondé à nouveau en 2024 suite aux ruissellements émanant de Bacqueville. Son maire a un moment envisagé de porter plainte contre la commune parce qu'elle n'avait pris aucune mesure pour y remédier.
- En 2024, l'Etat nous a imposé de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. Nous avions répondu que nous étions contre l'éolien mais avons proposé le photovoltaïque, sur bâtiments et au sol.
- Le Président du Syndicat des bassins versants ainsi que la maire d'Hermanville que nous avons rencontrés estiment que ces aménagements permettront de limiter les ruissellements sur Hermanville. Un projet ORE (Opérations Réelles Environnementale) est pratiquement finalisé avec l'exploitant.

Au niveau de la commune :
Inconvénients : Cela va dénaturer le paysage.
Avantages : Retombées économiques pour la commune - Moins de produits phytosanitaires épandus sur ces terrains.

Monsieur le Maire passe au vote à bulletins secrets la question suivante : Contre ou Pour ce projet, sous réserve que l'étude hydraulique donne un effet positif sur la diminution des ruissellements ?

Mme MOREL procède au dépouillement : 16 bulletins trouvés dans l'urne. 7 voix Pour, 7 voix Contre et 2 Abstentions. Les abstentions ne sont pas comptées parmi les suffrages exprimés. Il y a donc 14 suffrages exprimés.
Comme il s'agit d'un scrutin secret, le maire ne peut pas utiliser sa voix prépondérante pour départager l'égalité. La délibération n'obtient pas la majorité des suffrages exprimés. La jurisprudence et l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales conduisent à cette conclusion : en cas de partage égal des voix lors d'un scrutin secret, la proposition n'est pas adoptée.
Ainsi, avec **7 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions**, le résultat légal est le **rejet de la délibération**.

Cette délibération sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- RIFSEEP - Modification du montant du CIA à compter du 01.07.2026

Le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est le principal système de primes de la fonction publique.

Il comporte deux éléments :
- l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), versée régulièrement et liée au poste occupé ;
- le CIA (Complément indemnitaire annuel), facultatif, lié à l'engagement professionnel et à la qualité du travail réalisé.

La mise en place ou la modification du RIFSEEP dans une commune relève d'une délibération du conseil municipal, dans le respect des règles applicables aux cadres d'emplois concernés.
Actuellement, le CIA est de 300 € par an versé en une seule fois en décembre de chaque année. Le montant est le même quel que soit le grade, le temps de travail de l'agent. Si l'agent est absent de 15 à 31 jours (quel que soit le motif de l'absence pour maladie), il perçoit 150 €, si absence de plus de 31 jours, 0 € de CIA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :
- de passer le montant du CIA à 600 €
- de le verser en deux fois : 400 € en juillet et 200 € en décembre de chaque année.
- de proratiser ce montant au temps de travail de l'agent.
- de supprimer les critères d'absence pour maladie pour l'année 2026 et d'en revoir les règles par la suite.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (14 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention) :
- de passer le montant du CIA à 600 €
- de le verser en deux fois : 400 € en juillet et 200 € en décembre de chaque année.
- de proratiser ce montant au temps de travail de l'agent.
Et décide à la majorité (13 voix Pour, 1 voix Contre, 1 Abstention et 1 vote Blanc) de maintenir les critères d'absence pour maladie pour l'année 2026.

- Rapport de la Commission « Finances – Budget », Julien CORUBLE

1) Contrat internet téléphonie

Après étude comparative des offres de télécommunications professionnelles, la commune a décidé de retenir l'offre de la société Coriolis Télécom.
Cette solution représente un coût mensuel de 166,68 € HT, auquel s'ajoute une option de secours 4G de 4 € HT par mois, ainsi que 375 € HT de frais d'installation.
Le choix de cette offre permet à la commune de réaliser une économie d'environ 70 € HT par mois par rapport à la proposition concurrente d'Orange, tout en conservant un niveau de service satisfaisant pour les besoins de la mairie.
Cette décision a été prise au regard du rapport qualité/prix proposé, de la continuité des services téléphoniques et internet, ainsi que de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

2) Point sur les loyers

Au 29.05.2026, le montant des loyers en retard de paiement s'élève à 5 191 €. Une partie de ces retards correspond toutefois aux échéances du mois en cours et ne présente pas, à ce stade, de caractère inquiétant. Deux dossiers de recouvrement sont actuellement en cours et les dettes concernées sont en diminution.

3) Point sur l'utilisation du budget

Concernant le suivi budgétaire au 09.06.2026, la situation générale reste globalement maîtrisée à ce stade de l'exercice. La majorité des chapitres présente un niveau de consommation cohérent avec l'avancement de l'année. Plusieurs postes devront toutefois faire l'objet d'une vigilance particulière. Certains crédits apparaissent déjà fortement consommés, voire dépassés, notamment :
- les frais de réalisation des documents d'urbanisme,
- les assurances multirisques,
- l'entretien des autres biens mobiliers,
- ainsi que certaines charges sociales et contributions obligatoires.
Ces lignes pourraient nécessiter des ajustements budgétaires en cours d'année si les dépenses se poursuivent au même rythme.
Concernant la voirie, les dépenses restent globalement contenues. Les fournitures de voirie présentent néanmoins un taux d'engagement déjà important, supérieur à 60 % du crédit disponible.
S'agissant des bâtiments, la situation demeure satisfaisante dans l'ensemble. Toutefois, le poste « entretien autres biens mobiliers » dépasse déjà l'enveloppe prévue de 6 000 € et devra être suivi avec attention afin d'anticiper un éventuel dépassement en fin d'exercice.
Un nouveau point sera fait au 15 Septembre afin de pouvoir fixer les possibilités de dépenses en fin d'année.

- Rapport de la Commission « Logements – Commerce – Urbanisme », Aline MOREL

1) Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT Dieppe Pays Normand

Le SCoT Dieppe Pays Normand définit une vision de développement à l'horizon 2045 pour 119 communes et environ 110 000 habitants. Son objectif est de concilier développement économique, équilibre territorial, transition écologique, qualité de vie et sobriété foncière, dans le respect des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.

- Une stratégie économique ambitieuse : le territoire souhaite renforcer son rôle de carrefour entre la Manche, l'axe Seine et les régions voisines.

Les priorités sont :

* Développer deux filières structurantes :
    a) Logistique autour du port de Dieppe et de la zone des Vikings.
    b) Énergie autour de Petit-Caux, Penly et du projet EPR2.
* Consolider neuf pôles économiques stratégiques.
* Soutenir l'industrie, l'agriculture, la pêche et les activités de transformation.
* Adapter l'offre de formation aux besoins futurs (énergie, mécanique, alternance).
* Renforcer l'attractivité touristique en valorisant le littoral, le patrimoine et les mobilités douces.
* Encadrer le commerce pour privilégier les centres-villes et limiter l'étalement commercial périphérique.

- Un développement territorial équilibré : le SCoT organise le territoire autour d'une armature urbaine multipolaire :

* Dieppe et sa couronne : pôle majeur.
* Plusieurs pôles d'équilibre (Auffay, Luneray, Envermeu, Tôtes, Bacqueville-en-Caux…).
* Des pôles d'appui.
* Les communes rurales.

Les objectifs sont :

* Produire environ 12 000 logements d'ici 2045.
* Diversifier l'offre (jeunes, seniors, étudiants, logements sociaux).
* Réhabiliter les logements vacants, particulièrement à Dieppe.
* Favoriser le renouvellement urbain avant l'extension des villes.
* Améliorer l'accès aux services, équipements et mobilités.

- Un territoire résilient et durable : le projet place l'environnement au cœur de l'aménagement :

* Préservation de la biodiversité et de la trame verte et bleue.
* Protection de la ressource en eau.
* Préservation des paysages et du patrimoine local.
* Réduction des risques naturels (érosion, inondations, recul du trait de côte) et technologiques.
* Développement des énergies renouvelables.
* Réduction de la consommation foncière conformément aux objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

- Littoral et activités maritimes : le SCoT applique strictement la loi Littoral afin de :

* Limiter l'urbanisation du rivage.
* Préserver les espaces naturels remarquables.
* Maintenir les coupures d'urbanisation.
* Intégrer les risques de submersion marine et d'érosion.
* Organiser les activités maritimes (pêche, transport, plaisance, tourisme).

- Diagnostic : le territoire présente :

* Une population globalement stable mais vieillissante.
* Une baisse démographique à Dieppe.
* Un parc de logements ancien avec une vacance importante.
* Une forte dépendance à la voiture.
* Un foncier économique presque saturé.
* Une forte attractivité touristique du littoral.

Les enjeux majeurs sont :

* Renforcer l'attractivité résidentielle.
* Répondre aux besoins liés au chantier EPR2.
* Adapter l'habitat au vieillissement.
* Préserver les espaces agricoles et naturels.
* Développer l'économie tout en limitant l'artificialisation.

- Évaluation environnementale : par rapport à un scénario de poursuite des tendances actuelles, le SCoT révisé permet :

* Une réduction de la consommation d'espace.
* Une meilleure protection de la biodiversité et des ressources en eau.
* Une prise en compte renforcée des risques et du changement climatique.
* Une organisation plus cohérente de l'urbanisation.

Des points de vigilance demeurent concernant :

* Les impacts des grands projets économiques.
* Les besoins générés par le chantier EPR2.
* Les pressions locales sur les milieux naturels.

En conclusion, le SCoT Dieppe Pays Normand propose un modèle de développement fondé sur trois ambitions complémentaires :

1) Renforcer l'économie grâce aux filières logistique, énergétique, industrielle, agricole et touristique.
2) Maintenir un équilibre territorial en organisant le développement autour de pôles urbains complémentaires et d'une offre de logements adaptée.
3) Construire un territoire résilient en protégeant les ressources naturelles, en limitant l'artificialisation des sols et en s'adaptant aux effets du changement climatique.

L'enjeu central est de réussir le développement économique attendu, notamment autour du port et de l'EPR2, tout en préservant durablement les paysages, les terres agricoles et la qualité de vie du territoire.

Une enquête publique sera ouverte du 21.09 au 23.10.2026. Une permanence sera assurée Salle de réunion de la Mairie le 25.09.2026 de 14h à 17h.

M. MASSE informe le Conseil Municipal que les retombées économiques de ce SCoT sont estimées à 184 millions d'euros mais que la commune ne sera pas concernée.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de SCoT mais précise qu'il souhaite bénéficier des retombées économiques au même titre que les communes limitrophes de l'EPR2.

2) Attribution du logement sis au 2ème étage sans balcon de l'ancienne gendarmerie

La commission s'est réunie le 10.06.2026. Etaient présents : M. ADAM, M. DUBUC, Mme SAINTON, Mme LEFRANCOIS, M. FONTAINE, Mme BEAUDOIN, M. CHANDELIER, Mme MAHIEU, Mme MOREL.

4 dossiers ont été proposés à la commission selon la date du dépôt du dossier :
- Le 01.03.2024 Mme Noémie GUILLAUME - hors commune - 1 enfant.
- Le 23.08.2024 Mme Philippine LUCAS DE COUVILLE - hors commune - 1 enfant.
- Le 29.08.2024 Mme Mathilde FONTAINE - Bacqueville - logement insalubre - 1 enfant.
- Le 21.03.2025 Mme Stéphanie CARON - Bacqueville – logement inadapté - 1 enfant, enceinte du 2ème.

La commission propose de prioriser les dossiers 3 et 4. M. Mickaël FONTAINE est sorti pour le vote des dossiers étant le père de Mathilde FONTAINE.
La commission propose de retenir le dossier de Mme FONTAINE (5 votes Pour et 2 abstentions).

Le Conseil Municipal valide à la majorité (1 abstention) la proposition de la commission.

Le loyer est de 474.40 € + 55 € de charges, le DPE (DAPP+ diagnostique énergétique+ état intérieur de l'électricité+ constat des risques d'exposition au plomb) a été réalisé le 23.06.2025 pour 390 €, l'état des lieux sera réalisé par Me AUBERT le 26.06.2026 à 14h et le bail sera signé chez Me GIORGI le 06.07.2026 à 15h (700 € dont la moitié à la charge du locataire).

3) Proposition de bail pour la mise en location des logements communaux

La commission propose de faire un bail notarié pour toutes les locations à venir. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la commission.

4) Règlement communal d'attribution des logements communaux

Il est en cours de finalisation et sera revu lors d'une prochaine réunion de logement.

5) Demande de travaux d'un locataire

M. Sébastien GUICHET souhaite refaire la peinture sur le pignon et aménager une terrasse devant son logement, à ses frais. La commission refuse pour la peinture et souhaite avoir plus d'informations pour la terrasse. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision de la commission.

La commission souhaite vérifier les différentes conventions en cours, savoir si tous les DPE sont à jours et connaitre la liste de tous les logements communaux. Ces points seront étudiés lors d'une prochaine commission.

6) Vente des logements de la Résidence Jean Poulain par 3F Normanvie

Bilan de la mise en vente en 2018 des logements des résidences « Les Lilas » et « Scharnebeck » :
- Résidence « Les Lilas » 9 vendus sur 20 logements
- Résidence « Scharnebeck » 3 vendus sur 12 logements.

Les locataires sont prioritaires à la vente et peuvent rester s'ils n'achètent pas.
3F Normanvie sollicite notre autorisation pour la mise en vente des 31 logements individuels de la résidence « Jean Poulain ».
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en vente des logements de la Résidence Jean Poulain.

Un projet de 17 pavillons (13 logements T4 et 4 logements T3) verra le jour à proximité de la maison médicale au 4ème trimestre 2026 avec une fin des travaux prévue fin 2028.

- Rapport de la Commission « Communication et démocratie participative », Nicolas CHANDELIER

1) Bulletin municipal

Un article sera consacré à Jade DESBUIS. Conformément à la réglementation, un encart sera réservé à l'expression de l'opposition municipale.

2) Site internet

Une rencontre a eu lieu avec la société DPI Informatique le 3 juin 2026 à 14h00 afin de poursuivre le travail de refonte du site internet communal.
Il est rappelé la nécessité de disposer des coordonnées actualisées des commerçants et associations afin d'alimenter le futur site internet.

Page Facebook : les adjoints sont invités à transmettre régulièrement les informations relatives à leurs délégations lors des manifestations afin d'alimenter les publications et de valoriser les actions de la commune.

3) Démocratie participative

- Moyens de communication : afin de favoriser les échanges avec les habitants, il est proposé de solliciter des devis pour l'installation de deux boîtes à idées ou boîtes aux lettres dédiées à la démocratie participative.

- Participation des commerçants et associations : les nouvelles propositions des commerçants et associations sont en attente de la mise en place d'une adresse de contact dédiée voir avec DPI.

4) Distribution du livre sur Bacqueville

330 ouvrages ont déjà été distribués. Un courriel sera adressé à Monsieur MOLKOU concernant une prochaine séance de dédicace.
Des contacts seront également pris auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole, des écoles et du collège afin de poursuivre la diffusion de l'ouvrage.
Le tirage initial étant de 1 500 exemplaires, un point précis sur le stock restant sera effectué.
Il est rappelé que les ouvrages pourront être remis :

- aux nouveaux habitants lors de la cérémonie des vœux de la municipalité ;
- à l'occasion des mariages ;
- selon les modalités actuellement prévues jusqu'au 31 décembre 2026.

Une séance de distribution auprès des artisans de la commune devait avoir lieu le mardi 23 juin 2026 mais a été reportée en raison de la canicule. Un avis de passage sera préparé pour les artisans absents lors de cette distribution.

5) Plan de la commune

Il sera distribué en même temps que le prochain bulletin municipal.

- Rapport de la Commission « Sport – Art – Loisirs – Culture – Jumelage », Antoine COMALADA

1) Forum des associations – 05.09.2026

- Présentation des propositions d'affiches pour le Forum des Associations : le choix s'est porté sur l'affiche n°1, sous réserve de quelques améliorations.
- Échanges sur la présence des associations : Importance de notifier les associations participantes. Rappel que les associations fonctionnent grâce à l'engagement de bénévoles, il est souhaité de conserver une certaine souplesse dans l'organisation avec un panneau d'affichage pour les associations ne pouvant être présentes.
- Plusieurs animations sont déjà envisagées, notamment avec les Sapeurs-pompiers et le Crédit Agricole.
- Ouverture de la participation aux associations extérieures à la commune évoquée.

2) Patrimoine communal

<u>- Monument aux morts</u> : L'AMCB doit prendre en charge la restauration du socle de la statue afin d'éviter sa dégradation. Responsables entre l'AMCB et la commune : M. Christophe MELIOT et M. Antoine COMALADA.

<u>- La Croix Mangea Là</u> : Accord de principe pour la réalisation d'un moulage silicone du bas-relief afin de préserver cet élément du patrimoine avant une dégradation plus importante. Les commandes nécessaires ont été effectuées. La question de la célébration des 90 ans de l'inauguration de cette croix en 2027 se pose.

<u>- Recensement du patrimoine</u> :

* Proposition de réaliser un inventaire informatique des œuvres d'art présentes dans les deux églises de la commune pris en charge par M. Christophe MELIOT et Mme Catherine THIEBAUT.
* Projet d'intégration des parcours historiques dans une démarche de valorisation du patrimoine.

<u>- Église de Pierreville</u> :

* Présentation du projet porté par l'association pour la sauvegarde de l'église de Pierreville.
* Réflexion sur l'inscription à la Fondation du patrimoine. Référente: Mme Tetyana LEROUX
* Étude d'un concert dans l'église de Pierreville afin de financer la rénovation des vitraux.
* Les maquettes du projet seront transmises, notamment à Monsieur le Curé.

* Organisation éventuelle d''une tombola pour soutenir le financement.

- Projet de création d'une table d'orientation : Demande de conseils auprès de la Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme.

3) Sport et équipements

- Espace Sport : l'objectif est de créer un pôle sport et bien-être comprenant un city-stade, une bande enherbée et un espace dédié aux jeux de boules à l'extrémité du site.

- Terrain de pétanque : la commission demande la mise à disposition d'une partie du terrain aux Bacquevillais pour le loisir. L'association « La Boule Bacquevillaise » compte environ 70 licenciés, dont 10 Bacquevillais. Pour rappel, le terrain a été créé et est entretenu par l'association. Une prise de contact avec la Présidente de l'association est à prévoir.

4) Animations et évènements à étudier

- Course de caisses à savon : la commission propose d'organiser une course de caisses à savon sur la commune, avec en plus un challenge entre communes. Le Comité des fêtes travaille sur cette manifestation.

- Rallye mobylette : Proposition d'un rallye découverte autour de Bacqueville à mobylette.

- Fête de la Musique : Projet organisé en deux phases :
*1ère année : scène ouverte sur quelques heures avec une animation d'initiation à la danse.
*2ème année : création d'un parcours musical dans la commune.
Nécessité de recenser les groupes et artistes susceptibles de participer. Possibilité d'associer l'événement à un marché nocturne.

- Exposition itinérante de peinture : Organisation envisagée d'une exposition de peintures sur un week-end puis prolongée une semaine à la maison médicale. Concept : « Peintres dans la ville ».

- Théâtre et spectacles : le souhait est de développer des représentations théâtrales à Bacqueville, notamment en extérieur. Prendre contact avec des troupes de théâtre. Possibilité d'accueillir également des spectacles de cirque. Visionnage d'un film en extérieur. Création d'une activité cirque pour les enfants.

5) Jumelage

Retour sur le séjour à Scharnebeck (Allemagne)
La commission a pris connaissance du bilan du séjour de la délégation bacquevillaise à Scharnebeck, organisé du 14 au 17 mai 2026 dans le cadre du jumelage entre les deux communes.
Une délégation de 49 Bacquevillais a participé à ce déplacement et a été accueillie par les familles allemandes ainsi que par Hans-Georg Führinger, maire de Scharnebeck, et Ulf Kempin, président du comité de jumelage.
Le programme a notamment permis de découvrir :
- le concours hippique de Scharnebeck, avec la remise du Grand Prix par les représentants des communes et des comités de jumelage ;
- la ville hanséatique de Stade et son patrimoine historique ;
- la ferme fruitière Matthieshof ;
- la ville médiévale de Lunebourg.
La soirée de clôture, organisée dans les jardins de l'hôtel de ville, a constitué un moment fort du séjour. À cette occasion, Ulf Kempin a annoncé son prochain départ de la présidence du comité de jumelage après de nombreuses années d'engagement au service de l'amitié franco-allemande.
Un hommage a également été rendu à Thierry Stelz, chauffeur accompagnant les échanges depuis plusieurs années et prochainement retraité. Un diplôme d'honneur lui a été remis par Nicolas CHANDELIER en reconnaissance de son engagement en faveur du jumelage.

Les membres de la commission ont souligné la qualité de l'accueil réservé à la délégation et la solidité des liens d'amitié qui unissent les habitants des deux communes. La municipalité remercie les familles d'accueil, les bénévoles des comités de jumelage, l'ensemble des participants ainsi que le Fonds citoyen franco-allemand pour leur contribution à la réussite de ce séjour.
Il est rappelé que la délégation allemande sera accueillie à Bacqueville-en-Caux du 3 au 6 octobre 2026. Cette rencontre est d'ores et déjà en préparation par le comité de jumelage et la commune.

M. MASSE précise que suite à sa dissolution, le Comité de Jumelage d'Ouville la Rivière a fait don de 50% de sa trésorerie au Comité de Jumelage de Luneray et 50% à celui de Bacqueville en Caux.

6) Randonnée pour tous

La première randonnée pour tous d'environ 10 km est prévue le 28.06.2026, animée par M. Antoine COMALADA. Le RDV est fixé à 10h sur le parvis de la Mairie.

M. MASSE informe le Conseil Municipal que la commission Sports de la CCTC a attribué des subventions d'équipements aux associations récemment et qu'il s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'associations bacquevillaises. Le Conseil Municipal décide de communiquer davantage avec les associations pour la campagne 2027.

- Rapport de la Commission « Voiries – Cimetières – Mobilité – Inclusion et nouveaux transports », Véronique MELIOT

1) Mise aux normes du stationnement en amont des passages piétons

- Suppression place de stationnement – Avant le Chemim de la Briquetterie en allant vers Pierreville : il est proposé de végétaliser par des bacs à fleurs.
- Suppression place de stationnement – Devant anciennement le Marché aux affaires : il est proposé de mettre des arceaux vélos
- Suppression place de stationnement – Devant le salon de coiffure HERICHE : il est proposé de végétaliser par des bacs à fleurs.
- Suppression du passage piétons – Devant le restaurant Le Relais : il est proposé de supprimer le passage piétons et le stationnement devant la bibliothèque. Aménagement à voir avec la commission culture. Arceaux vélos….
- Déplacement de l'interdiction de stationner - Devant Le Petit Vincennes : il est proposé de mettre devant le n°68 un marquage jaune pour livraison.
- Passage piétons - mairie vers N° 80 bis (RD149) : il est proposé de revoir le passage piétons. Le mettre en biais pour pouvoir le mettre au norme PMR. (Abaissé à mettre)
- Suppression du passage piétons derrière la mairie – RD149 : il est proposé de supprimer le passage piétons car dangereux.
- Suppression du passage piétons au croisement – RD149 / Rue des 12 Apôtres : il est proposé de supprimer le passage piétons.
- Stationnement au niveau du passage piétons – Anciennement Hôtel du Cheval Blanc : il est proposé de mettre un marquage jaune au sol, interdiction de stationner.
- Suppression place de stationnement – Potelés en place – Rue de Verdun - Rue des Martels : il est proposé de mettre des potelés.
- Suppression place de stationnement – Rue de Verdun - Sortie des marches : il est proposé de végétaliser par des bacs à fleurs.
- Suppression du passage piétons – Rue de Verdun RD149 – A droite : il est proposé de supprimer le passage piétons.
- Stationnement au niveau du passage piétons – Eglise du bas de Bacqueville : il est proposé de mettre des potelets.
- Stationnement au niveau du passage piétons – RD23 - Rue aux Loups : il est proposé de mettre des potelets.

- Stationnement au niveau du passage piétons – RD23 - Pharmacie : il est proposé de rencontrer le pharmacien car le cadastre met le stationnement à l'axe des limites de propriété.
- Stationnement au niveau du passage piétons – RD23 - Top Tacos : il est proposé de mettre un marquage jaune au sol - Interdiction de stationner.
- Stationnement au niveau du passage piétons – RD23 - Optique : il est proposé de végétaliser par des bacs à fleurs.
- Stationnement au niveau du passage piétons – Route d'Ablemont - Foyer : Stationnement privé. Il est proposé d'envoyer un courrier au propriétaire pour l'informer de la règlementation.
- Stationnement au niveau du passage piétons – Rue Augustin Mouquet : il est proposé de déplacer le passage piétons.
- Stationnement au niveau du passage piétons – Rue St Eutrope – Devant le cimetière : il est proposé de mettre des potelets.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'intégralité des propositions de la commission et sollicite l'avis des agents des services extérieurs de la commune pour la réalisation des aménagements à réaliser.

2) Circulation des motos sur le chemin de la Croix Mangea là

Malgré l'installation d'un arceau à l'entrée de ce chemin, les deux roues passent encore. La commission propose l'installation d'un deuxième arceau. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la commission.

3) Circulation Rue du Dr Bourgoix

Une réunion a eu lieu en présence de M. MAILLET de la direction des Routes, de Mesdames Catherine THIEBAUT et Véronique MELIOT, de M. Julien CORUBLE et de M. BEAUSSANT, riverain.

M. BEAUSSANT a exposé les difficultés qu'il rencontre au quotidien ainsi que son sentiment d'insécurité lié à la circulation sur la rue Bourgoix. Il a rappelé différentes pistes qu'il avait déjà envisagées afin d'améliorer la sécurité sur ce secteur :

- Évocation de la mise en place d'un feu tricolore : l'hypothèse d'un feu tricolore a été abordée. Il a été expliqué à M. BEAUSSANT que, d'un point de vue technique, cette solution apparaissait particulièrement complexe. M. MAILLET a précisé que le dispositif de feu tricolore à récompense, pris en exemple sur la commune de Belmesnil, n'est pas conforme à la réglementation. Il a indiqué qu'un courrier recommandé avait d'ailleurs été adressé au maire de cette commune.

- Hypothèse d'un radar automatique : M. BEAUSSANT a ensuite évoqué la possibilité d'installer un radar avec verbalisation, de type radar de chantier. Il a été précisé que cette demande devrait être motivée par la commune auprès de la Préfecture, que l'installation nécessite des travaux techniques, notamment le coulage d'une dalle normée, et que des frais de traitement et d'installation importants sont à prévoir, pouvant atteindre jusqu'à 80 000 €. Au regard de ces contraintes, cette solution apparaît difficilement envisageable à court terme.

Les échanges ont ensuite été recentrés sur des solutions d'aménagement de voirie, notamment au niveau des entrées de commune, afin d'agir sur la réduction des vitesses. Plusieurs pistes ont été évoquées :
- la création d'un giratoire au niveau de l'intersection avec la route de BRACHY,
- la réalisation d'une entrée de commune plus resserrée afin de réduire naturellement la vitesse des véhicules,
- l'éventuelle mise en place de chasse-roues dans le virage longeant la propriété de M. COMALADA, en bas de son champ, afin de mieux canaliser la circulation.
M. Maillet a indiqué que ces solutions ne sont pas écartées, mais qu'elles nécessiteraient un véritable projet d'aménagement, l'établissement d'un plan technique et architectural ainsi qu'une étude de financement avec des participations possibles du Département, de l'État et d'autres partenaires, avec des taux de prise en charge pouvant aller de 70 à 80 %.

La réunion a également permis d'aborder la circulation des poids lourds, les volumes de trafic ainsi que d'éventuelles déviations ou adaptations de circulation. Toutefois, plusieurs de ces pistes se sont révélées difficilement réalisables au regard des contraintes réglementaires et techniques.

À l'issue de la réunion, M. BEAUSSANT n'a pas obtenu l'ensemble des réponses qu'il espérait, certaines de ses propositions n'étant pas réalisables. Toutefois, il s'est montré satisfait qu'un début de réflexion concrète puisse être engagé sur des aménagements potentiels. Il lui a également été rappelé que la commune reste dans une démarche de dialogue, plusieurs échanges ayant déjà eu lieu sur ce dossier, et qu'il convient de maintenir des relations constructives avec la municipalité, dans le respect des prérogatives du maire.

En synthèse, la piste privilégiée à ce stade semble être celle d'un aménagement des entrées de commune et de la voirie, à approfondir dans le cadre d'un projet technique plus global.

- Rapport de la Commission « Bâtiments », Cyrille DELESQUE

1) Projet Mairie

Le plan annexé à la présente trame est présenté à l'ensemble des conseillers municipaux. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le plan proposé.

- Rapport de la Commission « Foires – Marchés – Fêtes – Fleurissement », Jean-Joseph CARPENTIER

1) Maisons fleuries 2026

Le passage de la commission pour le concours communal se fera le 18 juillet 2026, rendez-vous à 9 h devant le parvis.
Mme FOUCOURT Lauréate du concours communal 2025 a été inscrite avec son accord au Concours départementale des maisons fleuries.
Le jury départemental se présentera sur la commune le 03.07.2026.

2) Tonte différenciée

Une expérimentation est en cours au niveau de la pelouse à côté de La Poste. La commission demande l'avis du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal est favorable à cette expérimentation mais regrette que la pelouse soit tondue si court au niveau de La Poste.

3) Marchés nocturnes 2026

Les marchés nocturnes seront ouverts au public de 17h à 23h.
La restauration sera assurée par le Club de Judo le 3 Juillet 2026 et par le club de Basket le 7 août 2026.
Comme l'an passé, le Petit Vincennes s'installera sur la Place à l'occasion des deux marchés nocturnes.
Une structure gonflable sera présente sur la pelouse à côté de La Poste.
25 exposants sont inscrits pour le moment pour le 1er marché nocturne, sur une longueur de 96 m. Il est toujours possible aux exposants de s'inscrire.
Pour le bon fonctionnement des commerces situés autour de la Place, une moitié de la Place côté commerces sera ouverte pour le stationnement, l'autre moitié de la Place sera dédiée aux marchés nocturnes.
Le petit Vincennes sera placé en face de son commerce et la restauration gérée par les associations sera installée de l'autre côté du monument, côté commerçants. La sonorisation sera placée devant le monument.
La route devant La Poste sera fermée et sécurisée.
M. DUBUC précise que certains commerçants étant d'accord pour ouvrir leur boutique plus longtemps, il sera peut-être nécessaire de revoir cette disposition.

4) Feu d'artifice du 13 juillet 2026

Le prix du feu d'artifice s'élève à 4 300 € TTC. Le prix pour la commande de lampions s'élève à 247.20 € TTC. La distribution des flambeaux se fera à 20h devant le local des employés communaux.
Le départ de la retraite aux flambeaux se fera à 20h30 et le retour vers 22h30. Le tir du feu d'artifice est prévu à 23h.
Le Comité des fêtes gère la participation des deux groupes de majorettes ainsi que leur restauration.

La prochaine réunion de la commission est programmée le 21.07.2026 à 18h30, salle de réunion.

- Questions diverses

1) Pics de chaleur et continuité du service public : depuis le début de semaine, les bureaux de la mairie sont ouverts au public de 7h à 13h uniquement. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de climatiseurs afin de permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions aux horaires habituels. Le Conseil Municipal, considérant la pénurie actuelle de climatiseurs, souhaite prendre le temps de la réflexion pour étudier le type d'équipement et les conditions d'installation à prévoir. En cas de nouveaux pics de chaleur comme actuellement, il faudra certainement revenir aux horaires décalés si un climatiseur n'est pas encore installé dans le service.

M. CORUBLE regrette que la continuité du service public n'ait pas été assurée au niveau des écoles et les moyens à mettre en œuvre non anticipés par le SIVOS. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que même si c'est le Maire qui prend l'arrêté, il a pris la décision de fermer les écoles du Lundi au Mardi puis le Jeudi en concertation avec les responsables du SIVOS, les professeurs des deux écoles et l'inspection académique.

2) Demande d'un local d'hébergement pour Scouts : il s'agit d'accueillir des groupes de 3 à 4 guides pour la nuit du 9 au 10 juillet 2026. Les jeunes seront totalement autonomes et auront avec elles leurs sacs de couchage, leur nourriture et leur tapis de sol si besoin. Elles peuvent dormir dans une chambre, une salle, une grange ou même en extérieur sous abri : l'important est qu'elles aient un abri en cas d'intempéries. Le mail de demande sera transféré aux membres du Conseil Municipal, chargent à eux de prendre contact s'ils souhaitent accueillir ces scouts.

3) Résidence Jacqueline LORPHELIN : la convention de transfert des voiries, réseaux et espaces verts va être signée prochainement, avec effet au 01.01.2027.

4) Fermeture de classe école Thomas Pesquet : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'inspection académique a rendu sa décision et la fermeture de classe sera effective à la rentrée de septembre 2026. M. MASSE explique que la Préfecture devait également rendre un avis ce jour à 17h30, non connu pour le moment.

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : 22.09.2026 à 20h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h35.